



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Demande de révision des conditions du legs de Monsieur Claude Gapaillard

DEL-2015-037

Numéro de la délibération : 2015/037

Nomenclature ACTES : Autres domaines de compétences, autres domaines de compétences des communes

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 23/02/2015

Date de convocation du conseil : 17/02/2015

Date d'affichage de la convocation : 17/02/2015

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : Mme Emilie CRAMET

Étaient présents : M. Philippe AMOURETTE, Mme Faten ARAB-JAZIRI, M. Laurent BAIRIOT, M. Christophe BELLER, M. Loïc BURBAN, Mme Émilie CRAMET, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Jean-Pierre DUPONT, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUÉGAN, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Véronique LE BOURJOIS, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Daniel LE COUVIOUR, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, Mme Soizic PERRAULT, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PÉLAN, M. Yvon PÉRESSE, M. Eric SEGUET.

Était représenté : M. Alain PIERRE par M. Hervé JESTIN

Était absent : M. Eddy RENAULT

Demande de révision des conditions du legs de Monsieur Claude Gapaillard

Rapport de la Maire

Monsieur Claude Gapaillard, décédé le 3 novembre 2002, a institué la Ville de Pontivy légataire d'un bien immobilier à la Villeneuve Postic, à charge pour elle d'affecter cette propriété à « l'hébergement et l'éducation d'enfants orphelins ou abandonnés ».

Par délibération du 5 novembre 2008, le Conseil Municipal a accepté à titre définitif le legs de Monsieur Gapaillard.

Malgré de nombreuses démarches (partenariats avec la Fondation d'Auteuil puis avec l'ADPEP), la Ville n'a pas trouvé d'intermédiaire ayant vocation à exécuter les charges grevant le legs. C'est pourquoi elle a saisi le Tribunal de Grande Instance de Saint Briec aux fins de voir modifier le legs dans ses conditions conformément aux dispositions de l'article 900-2 du code civil.

Nous vous proposons :

- d'autoriser la Maire à représenter la Ville de Pontivy pour agir en justice en demande de modification des conditions du legs de Monsieur Claude Gapaillard, conformément aux dispositions de l'article 900-2 du code civil.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 24 février 2015

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Affichée le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**